



2023-10-18

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de Capelton le 18 octobre 2023 à 10h00.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M. Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, M. Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi, M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, Mme Hélène Daneau, Mairesse de Hatley et Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Haltey.

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage, directrice générale d'Ayer's Cliff, M. Benoît Tremblay, directeur générale de North Hatley et M. Marc Marin, directeur général de Sainte-Catherine-de-Hatley.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des procès-verbaux du 19 avril, du 17 mai, du 31 mai, du 21 juin et du 16 août 2023
- 4) Comptes à payer

Régie du Parc - Général

- 5) Autorisation de signer les effets bancaires
- 6) Acquisition et implantation d'un serveur informatique central
- 7) Calendrier des séances 2024

Plage Massawippi

- 8) Acquisition d'un bâtiment de service et frais afférents – Dépassement des coûts
- 9) Période de questions
- 10) Divers
- 11) Clôture de l'assemblée

23-10-18.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 10 h 28.

23-10-18.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la déléguée Hélène Daneau
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, en corrigeant le point 3. par Adoption des procès-verbaux du 17 mars, du 19 avril, du 31 mai, du 21 juin et du 16 août 2023.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des procès-verbaux du 17 mars, du 19 avril, du 31 mai, du 21 juin et du 16 août 2023
- 4) Comptes à payer

Régie du Parc - Général

- 5) Autorisation de signer les effets bancaires
- 6) Acquisition et implantation d'un serveur informatique central
- 7) Calendrier des séances 2024

Plage Massawippi

- 8) Acquisition d'un bâtiment de service et frais afférents – Dépassement des coûts
- 9) Période de questions
- 10) Divers
- 11) Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-18.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 MARS, DU 19 AVRIL, DU 31 MAI, DU 21 JUIN ET DU 16 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la déléguée Marcella Davis Guerrish
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 17 mars, du 19 avril, du 31 mai, du 21 juin et du 16 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-18.04

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose la liste des chèques, du numéro 202300058 à 202300077, émis pour la période 16 août au 18 octobre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le délégué Simon Roy
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des déboursés des Volets Parc et Plage, pour un montant de 40 876.31\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations de dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-18.05

AUTORISATION DE SIGNER LES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Sonia Tremblay au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Régie ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Demers
ET RÉSOLU

QUE la Régie mandate Madame Sonia Tremblay, ainsi que Monsieur Patrick Clowery, président, Monsieur Simon Roy, vice-président et

Madame Annie Deshaies, commis à la comptabilité, à signer pour et au nom de la Régie tous les documents et effets bancaires nécessaires à la bonne et saine gestion de la Régie.

QUE la Régie mandate Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière, à être l'administratrice principale de l'application ACCÈS D Affaires Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-18.06

ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE CENTRAL

CONSIDÉRANT les besoins de l'administration de la Régie quant à la gestion efficace et efficiente des documents et des archives de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une offre de Monsieur Loïc Lavoie, travailleur autonome, pour des solutions de partage de documents ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Daneau
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à Monsieur Loïc Lavoie, travailleur autonome, pour la mise en place d'un service Office 365 Famille dont la licence (6 usagers), renouvelable annuellement, est au coût de 109.00\$, plus les taxes applicables ainsi que le temps de préparation et de déploiement de la solution pour une durée de 3 heures.

Que le conseil de la Régie autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-18.07

CALENDRIER DES SÉANCES 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances en fixant le jour et l'heure, à savoir :

- Mercredi le 21 février 2024 à 10h00 ;
- Mercredi le 17 avril 2024 à 10h00 ;
- Mercredi le 19 juin 2024 à 10h00 ;
- Mercredi le 18 septembre 2024 à 10h00 ;
- Mercredi le 16 octobre 2024 à 10h00 ;
- Mercredi le 11 décembre 2024 à 10h00;

CONSIDÉRANT QUE lesdites séances ont lieu à la Salle du conseil du Canton de Hatley, situé au 4765, chemin de Capelton au Canton de Haltey ;

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Roy
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Régie, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE ET FRAIS AFFÉRENTS – DÉPASSEMENT DES COÛTS

Reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

DIVERS

23-10-18.08

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Simon Roy propose la clôture de la séance à 10h31.

Patrick Clowery
Président

Sonia Tremblay
Greffière-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)

